



# LA FIBRE ARRIVE CHEZ VOUS

## Déclaration des dommages aux ouvrages du réseau d'initiative publique en fibre optique de la Sarthe

Vous **CONSTATEZ** des dégâts sur l'infrastructure en fibre optique du réseau d'initiative publique de la Sarthe sur le domaine public de votre commune : câbles arrachés ou coupés, équipements dégradés, etc.

Vous êtes élus, responsables administratifs ou techniques de la collectivité, vous pouvez **ALERTER** le centre de supervision de Sartel THD :



**EN CAS D'URGENCE**, susceptible de mettre en cause l'intégralité physique des personnes, veuillez tout d'abord **CONTACTER LES SERVICES D'URGENCE AU 112** (appel gratuit) afin de sécuriser les lieux.

Vous pouvez ensuite déclarer le dommage réseaux :

- **DIRECTEMENT SUR LE SITE INTERNET : [www.lafibrearrivechezvous.fr](http://www.lafibrearrivechezvous.fr)**  
Rubrique Liens utiles / Déclarer un dommage sur le réseau

Accessible depuis un un smartphone ou une tablette avec insertion de photos en direct

- **OU EN CONTACTANT LE : 05 33 74 03 06\***  
(appel non surtaxé, disponible 24h/24 -7j/7)

\*Ce numéro est exclusivement réservé aux collectivités ou aux services de sécurité.  
En aucun cas, il ne doit être utilisé par un abonné pour déclarer un incident sur sa ligne fibre individuelle (se rapprocher dans ce cas de son fournisseur d'accès internet).